



Le mot du Maire

Voici le premier numéro du P'tit Journal d'Étigny sous la nouvelle mandature. En effet, le mois de mars a permis à chacune et chacun d'entre vous d'élire la nouvelle équipe municipale, 6 femmes et 9 hommes qui doivent dès à présent exercer leur mandat avec probité et réflexion.

Nous aurons sans cesse à l'esprit la volonté de poursuivre et de faire fructifier les actions engagées sous la conduite de Gérard Poisson, notre ancien maire. Je saisis encore cette occasion pour le remercier, en votre nom, pour le travail qu'il a accompli dans un souci de rassembler, de maintenir une bonne ambiance sur la commune et au sein de l'équipe municipale, employés et conseillers.

Fort de cette continuité, l'aboutissement du projet de raccordement des particuliers au réseau collectif d'assainissement est en marche. La prochaine réunion publique vous apportera les renseignements pour sa mise en œuvre, ainsi que les modalités de réalisation.

Nous nous attelons aussi avec les enseignants à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires afin que nos enfants bénéficient d'activités périscolaires adaptées et enrichissantes, sans nuire aux apprentissages fondamentaux et en respectant leur rythme biologique. Dans ce projet, la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves sont notre seul souci.

La vocation de ce journal est de vous permettre de suivre l'avancement de notre action. Mais il vous appartient également, aussi n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Bonne lecture à tous !

Lionel TERRASSON

Sommaire :

Nouvelle équipe municipale	2
Les commissions de travail	3
Les budgets communaux	4 et 5
La Communauté de communes	6
Rencontre avec les associations	6
Informations diverses	7
Manifestations	8

INFO - INFO - INFO - INFO

**Réunion d'information
sur l'assainissement
pour les raccordements privés**

**Mercredi 18 Juin 2014
à 20 heures
au Foyer Communal**

Prochainement aura lieu une réunion publique d'appel à bénévoles pour participer et encadrer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui font suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires. Nous vous tiendrons informés de la date de celle-ci.

La nouvelle équipe municipale élue en mars 2014



Lionel TERRASSON

Maire

Délégué Intercommunautaire
Président du SIVOS Étigny-Passy



Sylvie RENAUD

Adjointe
Communication-
Environnement
Déléguée Intercommunautaire

Commissions
Budget
Information Communale
Environnement
Action Sociale

SIVU des Ordures
Ménagères



Jean-Michel GODIGNON

Adjoint
Réseau d'Eau
Assainissement

Commissions
Budget
Bâtiments Urbanisme Voirie
Réseau d'Eau
Cimetière
Appels d'Offres
Impôts Directs

SIVU Assainissement
Étigny - Passy - Véron



Lionel LELEU

Adjoint
Budget - Urbanisme

Commissions
Budget
Bâtiments Urbanisme
Voirie
Réseau d'Eau
Environnement
Appels d'Offres

SIVU Assainissement
Étigny - Passy - Véron



Michelle HAMONNIÈRE

Adjointe
Action Sociale

Commissions
Bâtiments Urbanisme Voirie
Environnement
Cimetière
Impôts Directs
Action Sociale

SIVU
de la Fourrière



Stéphane VITCOQ

Commissions
Bâtiments Urbanisme
Voirie
Réseau d'Eau
Impôts Directs

Syndicat d'Électrification
de l'Yonne



Christian GATEAU

Commissions
Bâtiments Urbanisme
Voirie
Réseau d'Eau



Emeric VEGLIO

Commissions
Bâtiments Urbanisme
Voirie
Information Communale
Environnement



Laurent LEGRON

Commissions
Budget
Information Communale
Cimetière
Action Sociale



Franck PORCHERON

Commissions
Information Communale
Cimetière



Marie-Christine OGER

Commissions
Réseau d'Eau
Information Communale
Environnement
Impôts Directs

SIVOS Étigny-Passy



Sophie DUBOIS

Commissions
Information Communale
Caisse des Écoles

SIVU du Collège
SIVOS Étigny-Passy



Laurent YOT

Commissions
Budget
Bâtiments Urbanisme
Voirie
Environnement

SIVOS Étigny-Passy



Delphine FIEVET

Commissions
Bâtiments Urbanisme
Voirie
Impôts Directs
Action Sociale



Danièle RENOUE

Commissions
Information Communale
Environnement
Appels d'Offres
Impôts Directs
Action Sociale

SIVU des Ordures
Ménagères

Le rôle des commissions :

Les commissions municipales ont pour rôle de préparer les dossiers en amont du Conseil Municipal. Les membres des commissions effectuent un travail de fond, d'élaboration et de réflexion des dossiers. Ils formulent des avis consultatifs pour permettre au Conseil Municipal, seul décisionnaire, de délibérer.



**Le Maire
est président
de droit
de toutes les
commissions**

La commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID analyse une fois par an la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul de la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La commission d'Appel d'Offres (CAO)

Elle intervient dans les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence des entreprises lors de la passation de marchés publics.

La commission des finances

élabore les documents financiers de la commune, examine les demandes de subventions des associations, gère la dette et les emprunts, étudie les taux des 4 taxes locales, analyse les tableaux de bord.

La commission eau et assainissement

est chargée de la gestion de l'assainissement collectif, de la gestion du réseau d'eau, des infrastructures et matériels, ainsi que de la surveillance de la qualité de l'eau.

La commission bâtiments -

urbanisme - voirie s'occupe du suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ou propriété de la commune, du suivi des travaux assurés par nos services techniques ou confiés à des intervenants extérieurs. Elle assure le travail d'étude et de préparation des dossiers en lien avec les questions d'urbanisme et d'habitat. Elle analyse l'état des voiries et se prononce sur les réfections et renforcements de celles-ci.

La commission

environnement agit pour l'aménagement urbain, l'enlèvement et le traitement des déchets, l'entretien du matériel urbain communal, le fleurissement, l'étude du développement durable et l'entretien des chemins de randonnées.

La commission information

est chargée de la préparation du bulletin municipal, de la mise à jour du site internet et de la diffusion de l'information auprès des habitants.

La commission cimetière

se prononce sur les travaux d'entretien et d'aménagement du cimetière. Elle peut être amenée à revoir le règlement du cimetière et les tarifs des concessions.

Le centre communal d'action sociale (CCAS)

est un établissement public dirigé par un Conseil d'Administration et chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il a devoir de discrétion. Son budget autonome est subventionné par la commune. Il a un rôle administratif : réception des demandes et aide à la constitution et à la transmission des dossiers aux autorités compétentes. Il apporte également un soutien aux personnes âgées en distribuant notamment le colis de fin d'année.

La caisse des écoles

est administrée par un comité. Le Maire, qui en est président, est chargé de l'exécution des décisions de ce comité. La caisse des écoles est un établissement public communal obligatoire qui intervient en faveur de l'enseignement du 1er et 2ème degré dans les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaires), notamment en finançant des sorties et voyages scolaires ou du matériel informatique.

Les budgets communaux

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit 11 ratios financiers obligatoires destinés à contrôler leur situation financière.

La commune d'Étigny est en dessous de ces seuils.

Cependant, et depuis plusieurs années, la commune a mis en place pour son budget principal, cette analyse financière et en vérifie les ratios chaque année.

Pour la gestion 2013, voici quelques chiffres significatifs :

Commune d'ÉTIGNY	Moyenne des communes de -3500 habitants
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 525,72 € par habitant	645 € par habitant
Les dépenses de personnel représentent 37 % des dépenses réelles de fonctionnement	40,90 %
La dette représente 46,46 € par habitant	631 € par habitant

- ⇒ La commune maîtrise ses dépenses de personnel, inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate.
- ⇒ Avec un seul emprunt restant à courir, la charge de la dette n'est plus que 6,20 % (ce ratio devient préoccupant lorsqu'il atteint 22 % !!!).
- ⇒ Quant au ratio de rigidité qui mesure le poids des dépenses obligatoires (personnel + dette) par rapport aux recettes de fonctionnement, il est de 32 % (ratio préoccupant à partir de 55 % pendant 2 années consécutives).

Les marges de manœuvre de la commune sont donc confortables.

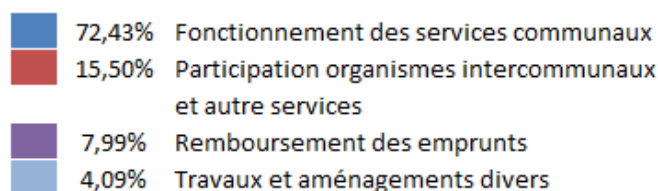
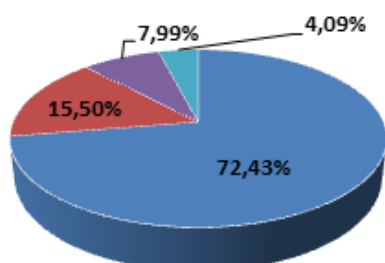
La marge d'autofinancement courant est de 74 %	83,40 %
--	---------

- ⇒ La capacité de la commune à financer ses investissements n'est pas négligeable et bien supérieure à la moyenne.
- En effet, plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé.
- À contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

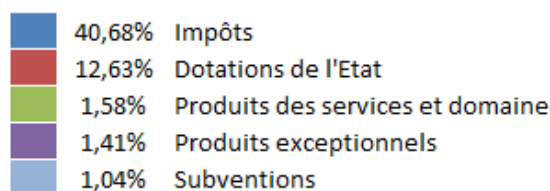
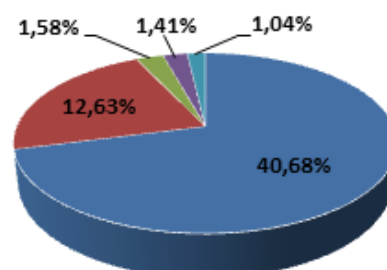
Malgré un contexte difficile (dotations de l'État en baisse et transferts de charges qui continuent), le budget de la commune d'Étigny respecte les principaux équilibres financiers. Cette situation a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux cette année.

BUDGET PRINCIPAL 2013

Dépenses 2013 : 444 441 €



Recettes 2013 : 1 030 004 €

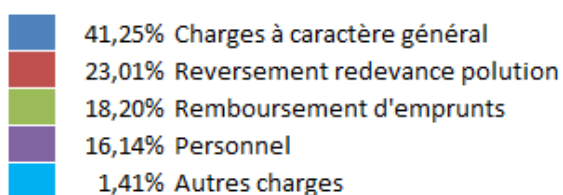
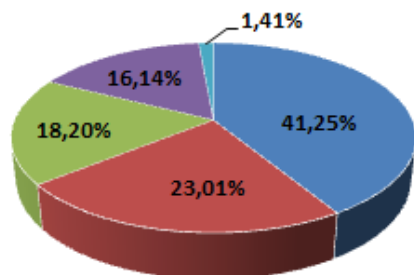


Les budgets communaux

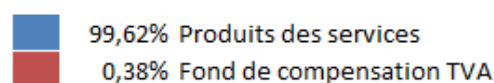
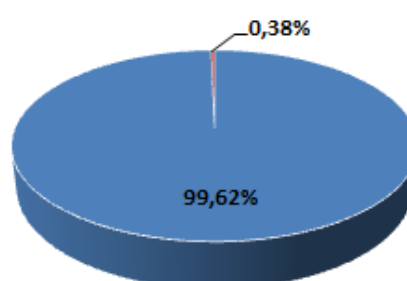
Les budgets de l'eau et de l'assainissement étant des Services Publics Industriels et Commerciaux, Ils ne sont pas repris dans les éléments financiers précédemment présentés.

BUDGET EAU 2013

Dépenses 2013 : 43 372 €

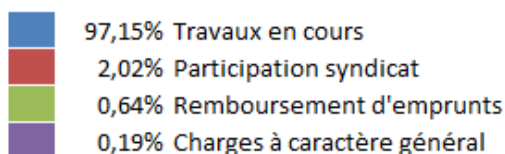
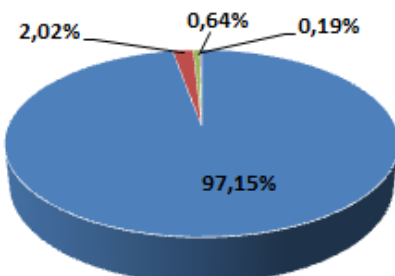


Recettes 2013 : 52 777 €

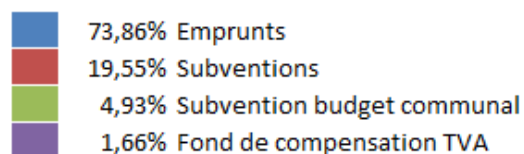
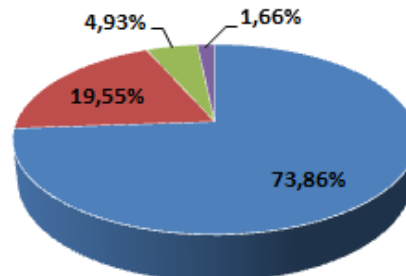


BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Dépenses 2013 : 1 600 286 €



Recettes 2013 : 1 623 184 €



Ça coule, ça coule ... et ça coûte !

Des fuites d'eau situées après compteur, c'est-à-dire entre le compteur et l'habitation, ont été récemment détectées. Le coût de la consommation est à la charge du propriétaire qui subit ces fuites. Aussi, nous vous invitons à vérifier régulièrement la consommation figurant sur votre compteur d'eau. Lorsqu'aucun robinet, aucune machine ne sont en fonctionnement dans votre habitation les chiffres figurant sur votre compteur d'eau ne doivent pas bouger. Si tel n'était pas le cas, nous vous invitons à prendre les mesures nécessaires pour réparer la fuite.

La Communauté de communes du Villeneuvien

La Communauté de communes du Villeneuvien compte 11 communes soit 12 670 habitants



Après plus de 12 ans de réunions, échanges, réflexions, interrogations, la Communauté de communes du Villeneuvien a enfin vu le jour le mardi 6 mai 2014.

Bien que créée juridiquement depuis le 1^{er} janvier 2014, le bureau n'avait pas été constitué avant les élections municipales de mars 2014. Cyril Boulleaux, Maire de Villeneuve-sur-Yonne a été nommé président de la Communauté de communes. Jean-Claude Pierret (Dixmont), Pascale Moureaux (Véron) et Pascal Crou (Passy) sont les 3 vice-présidents.

Pour la commune d'Étigny, les délégués communautaires sont Lionel Terrasson et Sylvie Renaud.

L'intercommunalité, à quoi ça sert ???

Le but de l'intercommunalité est de fédérer des moyens pour réaliser des actions qu'une commune seule ne pourrait réaliser. En se regroupant, les communes peuvent assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, sécurité défense incendie secours...) élaborer des projets de développement économique, d'aménagement du territoire.

A l'inverse des communes, les Communautés de communes n'ont que des compétences limitées.

Celles-ci ont été définies lors de l'élaboration des statuts : Aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement.

Commémoration de la Grande Guerre

Pour commémorer le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, nous aimerions organiser une exposition le 11 Novembre 2014 à la MAT.

Nous faisons appel à la population d'Étigny pour nous prêter des photos, lettres, cartes postales, uniformes, journal de témoignages,...

Vous pouvez déposer vos documents à la mairie à partir du mois d'Octobre ou directement à la MAT aux heures d'ouvertures.

Merci de votre participation !

Les responsables des associations désirant faire publier un article dans le prochain numéro sont invités à les déposer en mairie avant le 5 septembre 2014.

Les Associations

Le Conseil Municipal a rencontré les représentants des associations domiciliées sur la commune.

Étaient présents :

- Annie LEVISTE, présidente du **Club des Marronniers**
Animation des concours de belote et réunion hebdomadaire des aînés du village.
- Christine REBELO, présidente d'**A fond la caisse**
Organisation de la course de caisses à savon
- Danièle RENO, présidente de **Toum Yonne**
Animation de cours de Taïchi Chuan
- Jean-Claude BOULLEAUX, président du **Comité des Fêtes**
Animations festives pour l'ensemble du village.
- Jean-Michel DEVILLE, président de l'**AJEA**
Organisation du vide greniers et club de cyclotourisme
- Jean-Pierre HERMIER, président de l'**Association de Chasse**

Nous reviendrons plus en détail sur les activités de chaque association dans nos prochains bulletins.

Informations diverses

Quelques rappels utiles...

Le fait de vivre dans un village n'empêche pas de respecter quelques règles de bon voisinage. Entre les chiens qui aboient, les tondeuses qui fonctionnent à l'heure du déjeuner, la fumée des feux d'herbe ou de branchage, certains jours il est difficile de pouvoir profiter de son jardin ou de garder les fenêtres ouvertes.



*Pourquoi t'aboies, Toi ???
J'suis tout seul, j'm'ennuie !*

Quand je tonds je respecte les horaires

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique,...) peuvent être effectués aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Arrêté municipal du 23 janvier 2009



Je ne brûle pas mes déchets verts



Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. Celui-ci génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Source de l'ARS

J'emmène mes déchets verts à la déchetterie

Horaires d'ouverture de la déchetterie de ROUSSON
(située à l'entrée de Villeneuve sur Yonne sur le CD 72)

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Du lundi au samedi	Du lundi au samedi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les déchets peuvent également être amenés aux déchetteries de Sens
(Zone des Sablons ou Vauguilletes)

Animations et Manifestations

À noter sur vos agendas

21 juin 2014	Méchoui Feux de la Saint Jean	Comité des Fêtes
28 juin 2014	Café lecture De 10 à 12 heures	Livr'Échange
14 septembre 2014	Vide Greniers	AJEA
20 et 21 septembre 2014	Journées du Patrimoine Ouverture de l'église	
21 septembre 2014	Tournoi de foot	À Fond la Caisse
1 ^{er} octobre 2014	Goûter jeux pour les 5 à 10 ans De 16 à 17 heures 30	Livr'Échange
11 et 12 octobre 2014	Exposition de photos	Comité des Fêtes



LIVR'ÉCHANGE poursuit ses activités pour promouvoir la lecture.

Vous pouvez venir échanger des livres aux horaires habituels
le mercredi après-midi de 16 à 18 heures
et le samedi matin de 10 à 12 heures,
à la Maison des Associations et du Tourisme
(appelée aussi la MAT) à côté de la boulangerie.

Les dons de livres récents (parus après 2000) sont les bienvenus.

LIVR'ÉCHANGE, c'est aussi un espace de rencontre de lecteurs.

La prochaine rencontre **se tiendra le samedi 28 juin de 10 à 12 heures.**

Venez partager un café en toute convivialité, discuter des coups de cœur littéraires des uns et des autres. Si vous le souhaitez, faites nous partager votre enthousiasme pour un livre.

Le but est aussi de donner envie de lire et de se prêter nos découvertes.

LIVR'ÉCHANGE et les enfants : un « **Goûter - Jeux** » pour les **5/10 ans** sera proposé
le mercredi 1^{er} octobre de 16 h à 17 heures 30, sur le thème des jeux de société indémodables.
Apportez votre jeu de société préféré.

LIVR'ÉCHANGE et les ados : quelques ados ont proposé de se réunir à la MAT pour des jeux de rôles. Si tu es intéressé(e), viens t'inscrire auprès d'un bénévole aux heures d'ouverture.

Si vous avez la plume facile et souhaitez faire paraître un article d'intérêt communal dans notre prochaine édition, veuillez le déposer en mairie avant le 5 septembre 2014.
Il sera soumis à la commission.
Vous pouvez l'accompagner de photos.

Bulletin municipal de la commune d'Étigny

Mairie 5 bis rue de l'Église 89510 ÉTIGNY
Tel : 03 86 97 10 97 - Fax : 03 86 97 10 04

Mail : etigny.mairie@wanadoo.fr - Site : <http://perso.orange.fr/etigny/>

Directeur de la publication : Monsieur le Maire d'Étigny
Ont participé à l'élaboration de ce numéro, les membres de la commission municipale : Sophie Dubois, Laurent Legron, Marie-Christine Oger, Franck Porcheron, Sylvie Renaud, Danièle Renou, Lionel Terrasson, Emeric Veglio.